

Une question neuve en matière de presse est venue devant le tribunal correctionnel de Lyon. Il s'agissait de savoir si l'inculpé qui fait imprimer, avant les débats, un mémoire pour sa défense, commet le délit prévu et puni par l'art. 10 de la loi du 27 juillet 1849, ainsi conçu :

« Il est interdit de publier les actes d'accusation et aucun acte de procédure criminelle avant qu'ils aient été lus en audience publique, sous peine d'une amende de 100 à 2.000 fr. »

Le sieur Bodhuille, ancien gérant des fonderies et forges de Givors, actuellement détenu sous prévention de banqueroute frauduleuse, avait fait imprimer et publier des réponses aux diverses énonciations contenues dans le rapport du syndic de la faillite.

M. Balleydier a soutenu la prévention, M^e Pine-Desgranges a présenté la défense.

Le tribunal, considérant que la loi sus-visée avait eu pour objet d'empêcher toute opinion préconçue sur une affaire criminelle, qu'elle soit favorable ou défavorable à la défense, a prononcé une condamnation à 400 fr. d'amende contre le prévenu.

DUNKERQUE. — Dimanche, dans l'après-midi, un navire anglais, poussé par la violence des vents, échoua sur la côte de Dunkerque, en vue du port. Le bâtiment est complètement perdu. Par bonheur, l'équipage est sain et sauf. Il a pu se réfugier dans la chaloupe et fut conduit au port par le bateau de sauvetage. Le navire naufragé était chargé de charbon. On dit que la marchandise est assurée par une compagnie d'Angleterre.

On lit dans l'Indépendance belge :

« On parle, depuis quelques jours, d'une démarche d'un certain nombre de médecins notables auprès du chef de l'Etat pour réclamer contre l'influence prise par les somnambules qui enlèvent à la Faculté une clientèle de plus en plus nombreuse. La répression des tribunaux est jugée tout à fait illusoire par la faiblesse de la pénalité qui sert même de réclame à ces concurrents illicites dans l'art de guérir. On assure toutefois que la demande d'aggravation n'aurait pas été accueillie par la haute volonté à laquelle on s'adressait, et qu'il aurait répondu que la législation actuelle était suffisante pour réprimer les abus. »

**DIRECTION DES POSTES.
AVIS AU PUBLIC.**

Les objets précieux de petite dimension sont admis au chargement, par la poste, sur la déclaration de leur valeur, et sous la dénomination de valeurs cotées.

Ces objets, au nombre desquels doivent être placés les bijoux, les diamants ou pierres fines et en général tous les objets dans lesquels entre en forte proportion l'or ou l'argent, ne peuvent être expédiés comme échantillons.

L'estimation d'une valeur cotée ne peut pas être fixée au-dessous de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1,000 fr.

Elle est établie contradictoirement entre le directeur et le déposant; en cas de débat, l'estimation du directeur prévaut.

Les valeurs cotées sont reçues à découvert. Les objets déposés sont renfermés par les déposants, en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'expéditeur, auquel le directeur ajoute le cachet du bureau.

La boîte ou l'étui doit être solidement établi pour protéger contre toute détérioration l'objet

qui y est renfermé. Il ne doit pas avoir plus de 20 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes.

Le port du chargement de toute valeur cotée est de 2 % de la valeur estimée; il doit être payé d'avance.

Il est dû, en outre, 35 c. pour chaque dépôt pour le timbre de la reconnaissance remise au déposant.

Il n'est pas reçu de valeurs cotées pour les armées hors du territoire français, pour les colonies, non plus que pour aucun pays étranger.

Les valeurs ne sont pas portées à domicile, le destinataire doit venir les retirer lui-même au bureau de destination, ou les y faire retirer par un délégué muni d'une procuration spéciale passée devant notaire ou d'un pouvoir sous seing-privé dûment légalisé et enregistré.

En cas de perte d'une valeur cotée, l'administration rembourse le prix d'estimation auquel la valeur cotée a été admise.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 11 mars 1858.

Nous sommes en Carême. A certaines heures, les églises sont assiégées par la foule; mais, à certaines heures aussi, les théâtres reçoivent leur contingent habituel de spectateurs; quant aux concerts publics, il y en a un presque chaque soir, tantôt chez Herz, tantôt chez Erard, une autre fois chez Pleyel, et là aussi les Parisiens accourent avec une intrépidité qui témoigne de la solidité de leur tympan.

Ainsi la génération actuelle s'arrange de manière à servir à la fois deux maîtres : Dieu et le monde. Mais, outre que l'Evangile s'est formellement prononcé sur l'impossibilité de ce culte en partie double, je doute que les forces physiques puissent y suffire. C'est dans cette surexcitation tout à la fois matérielle et morale, dans cette impulsion incessamment donnée, sans repos ni trêve, à toutes les forces dont l'homme peut disposer, que réside selon moi le germe de ces maladies terribles, inexorables, qui jettent si souvent le désespoir et le deuil au sein des familles.

Mais que peuvent de sinistres exemples ! L'homme est ainsi fait qu'il ne prend pas pour lui les leçons mêmes les plus directes, et les vides incessants causés par la maladie et la mort, sont aussitôt comblés par l'insouciance ou la légèreté.

Dans cette avalanche de fêtes de toute espèce qui se déchaîne sur Paris à cette époque de l'année, il faut cependant accorder une mention honorable à celles qui ont spécialement la bienfaisance pour objet. On doit le dire à sa louange, le Parisien est généreux et sensible, et il l'est doublement quand le bienfait qui s'échappe de sa main doit lui rapporter en outre quelques heures de plaisir.

Ainsi le bal donné récemment à l'Opéra-Comique, au profit de la Caisse de secours de l'Association des Artistes dramatiques, a produit une recette très-élevée, quelque chose comme quarante ou cinquante mille francs. Mais, par une bizarrerie assez étrange, il s'y trouvait trente danseurs pour une danseuse; ce qui n'a pas laissé que de jeter un peu de froid sur l'ensemble de la fête.

Un autre bal de bienfaisance, annoncé pour le 10 avril, et donné dans la salle de l'Opéra par la 10.^e légion de la garde impériale, ne manquera pas non plus de réunir des milliers de souscripteurs. Il s'agit cette fois de soutenir une œuvre des plus utiles, des plus intéressantes, c'est-à-

dire la Maison de retraite pour les vieillards, fondée en 1851 par la 10.^e légion avec le concours des Petites Sœurs des Pauvres. Cette maison, établie rue du Regard, est obligée, comme tant d'autres, de faire place à la transformation de Paris : elle vient d'être expropriée, et n'est pas en état de supporter les frais de déplacement qui sont ici très-considérables. Je suis certain que le bal organisé par ses fondateurs lui viendra efficacement en aide.

Ce qui fait fureur cette année, c'est la comédie de société. Si cela continue, les théâtres seront menacés d'une sérieuse concurrence.

Toutes les personnes que je connais sont enrôlées ou sur le point de l'être, dans une troupe d'amateurs. Dernièrement un de mes amis, professeur de mathématiques, me racontait que, forcé envers et contre tout d'apprendre et de jouer un rôle dans un vaudeville représenté chez son chef d'institution, il avait obtenu un tel succès qu'il se demandait sérieusement s'il ne devait pas abandonner la muse de la science pour celle de la comédie.

Partout on répète; partout on chante. Vous voyez de graves chefs de division qui se fardent, et de grandes dames qui se maquillent. C'est un véritable délire; à ce point que les propriétaires commencent à craindre pour leurs immeubles, et que certains d'entre eux s'opposent à ce qu'on dresse des théâtres.

Allez-vous en visite ? Madame ne peut recevoir, elle répète. — Mais le mari ? — Ah ! c'est différent. Le mari souffre sa femme.

Les maris n'en font jamais d'autres !

Un sculpteur, M. Meunier, vient de donner un bal travesti.

Un joyeux artiste du Palais-Royal, Lugnet, invité à la fête, s'était déguisé en forgeron, mais en forgeron du réalisme le plus pur. Au moment où il allait atteindre la demeure de M. Meunier, une idée comique lui traverse le cerveau. Il fait arrêter sa voiture, puis, arrivant à pied, les mains dans ses poches, comme un flâneur, il s'arrête devant la porte sur le seuil de laquelle s'étale majestueusement le concierge, et au bout d'un moment il s'écrie :

— Tiens ! on fait de la musique, on danse là haut ! Ah bah ! tant pis ! j'vas entrer... J'suis un bon enfant, moi ! On n'me mettra pas à la porte...

Et il fait mine de franchir le seuil. Mais le concierge s'interpose, une discussion s'engage, et menace de prendre des proportions trop dramatiques, lorsqu'enfin elle est interrompue par les éclats de rire du maître de la maison et de quelques invités qui, attirés par le bruit de la querelle, étaient venus l'écouter sans se montrer.

Le tour était fait, et Lugnet entra dans le bal.

Un ancien journaliste, directeur du *Courrier Français*, auteur d'ouvrages estimés sur l'économie politique, M. Valentin de la Pelouze, vient de mourir dans un âge avancé.

M. de la Pelouze était intimement lié avec Rossini qui avait fait jadis sa connaissance chez M. Aquado. Il jouait parfaitement de la clarinette, et un des grands bonheurs de Rossini consistait à donner une représentation du talent de son ami. Cela se passait ordinairement après le diner. Pendant que M. de la Pelouze, armé de son instrument, se lançait dans les variations, le maestro l'accompagnait en frappant du couteau, tantôt sur une assiette, tantôt sur un verre. C'était un charivari des plus grotesques, et chaque fois un fou rir accueillait cette bouffonnerie musicale à laquelle au reste le journaliste se prêtait fort sérieusement.

Rossini, enchanté du talent de son virtuose favori, avait écrit expressément pour lui un solo de clarinette, que M. de la Pelouze montrait toujours avec orgueil. Sur la première page se trouvait la dédicace, écrite de la main même de Rossini.

L'ambassadeur du roi de Siam, actuellement à Paris, est allé lundi à l'Opéra, en compagnie de quelques grands personnages siamois.

On donnait le *Cheval de Bronze*, et pendant un entr'acte, le directeur fit obligamment pénétrer les Siamois, de l'avant-scène dans les coulisses du théâtre, et de là dans le foyer de la danse.

Grand émoi, comme bien vous pensez, parmi toutes ces dames du corps de ballet. C'était à qui s'avancerait avec le plus gracieux sourire pour recevoir les bijoux, les perles, les diamants qu'allait sans doute distribuer à pleines mains l'opulent étranger.

Hélas ! déception profonde ! Si l'ambassadeur distribuait quelque chose, ce ne fut que des poignées de mains et des révérences.

Bref, le fiasco fut complet, et quand les Siamois regagnèrent leur loge, ils ne furent pas reconduits avec tous les égards dus à leur rang.

Les clubs ne manquent pas à Paris, et cependant le besoin d'un nouveau club se fait tellement sentir, que déjà un magnifique appartement sur le boulevard Italien vient d'être loué pour y installer l'Académie des Dominos. Ce sera le nom de ce nouveau club.

Le fait est que le jeu de dominos tient une place importante dans l'existence parisienne, et il n'est pas étonnant que l'idée soit venue d'ouvrir un temple à ce jeu traité de jeu d'enfant par les ignorants, mais que les fanatiques élèvent à la hauteur des jeux compliqués, sans en excepter les échecs.

Attendons-nous à voir bientôt poindre à l'horizon le club du *Jeu de Dames*, le club du *Tric-trac*, &c., &c., et puisse cette nouvelle anglomane nous profiter beaucoup !

Et le Congrès des Chapeliers ? — Il doit toujours avoir lieu le mois prochain, et à Paris même. Que sortira-t-il de cette docte réunion ? Il sera téméraire de le préjuger. Ce qu'il y a de certain, c'est que les chapeliers parisiens sont en ce moment dans cet état d'exaltation qui précède les enfantements sublimes. Donc, attendons et espérons !

THÉOBALD JARRY.

Nouvelles & Faits divers.

— Voici une triste nouvelle pour les bibliophiles. Une de nos plus belles collections de livres et manuscrits orientaux est perdue pour la France. M. Etienne Quatremère, l'orientaliste, membre de l'Académie des inscriptions, avait réuni, après plus de trente ans de recherches, des livres qu'on ne trouve nulle part, pas même à la Bibliothèque Impériale. Lorsqu'il était informé que tel ouvrage rare se trouvait dans une ville, il y envoyait aussitôt quelqu'un; aussi il y a certains ouvrages qui lui ont coûté plus de 4,000 fr. Etant garçon, riche de plus de 30,000 fr. de rentes, M. Quatremère consacrait environ 20,000 fr. par an à ses livres. Le catalogue de la vente était dressé, la Bibliothèque Impériale avait même fait un fond consacré à des acquisitions, lorsque le roi de Bavière a fait offrir aux héritiers la somme ronde de 350,000 fr. payés comptant. Ils n'ont pas hésité à accepter cette proposition, et aujourd'hui cette collection est en route pour Munich.

fortune en argent. Vatry, comme on le pense, opta pour le château et tout ce qu'il contenait.

— M. Vatry, dit encore M. Dubois, quand même l'intention de la défunte eût été de punir sa sœur, il serait noble à vous, millionnaire, de faire abandon d'une partie de votre lot à Anne, qui en a tant besoin.

— Merci de vos bons avis, mon cher, dit Vatry; le château est situé à la lisière de mes bois et me convient admirablement, d'autant mieux qu'il est tout meublé. Quant aux bijoux de sœur Egérie, ce sont des souvenirs dont on ne doit jamais se dessaisir.

— Puisqu'il en est ainsi, dit le notaire, ma pauvre madame Anne, voici le livre d'Heures qui vous reste.

Anne, suivie de son fils, bel enfant aux yeux d'azur, prit le vieux livre d'Heures de sa sœur, et le faisant embrasser après elle à son fils :

— Tiens, Hector, embrasse bien ce livre de ta pauvre tante qui est morte et qui l'aurait bien aimé si elle l'avait connu... et quand tu sauras lire, tu prieras Dieu de te rendre sage et bon comme l'était ton père, et plus heureux que ta mère infortunée.

Les assistants sentirent malgré eux leurs yeux se remplir de larmes.

L'enfant posa ses lèvres de roses sur le vieux livre, et, faisant jouer le fermoir, il l'ouvrit.

— Oh ! maman, comme il y a de belles images ! s'écria-t-il.

— Vraiment ? dit la mère, heureuse de la joie de son fils adoré.

— Oui. La bonne Vierge en robe rouge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Mais pourquoi maman, a-t-on mis du papier de soie dessus ? — Pour que les gravures ne s'abiment pas.

— Mais, maman, pourquoi donc y a-t-il six papiers de soie à chaque gravure ?

La mère regarda... elle poussa un cri terrible et tomba dans les bras de M. Dubois, qui disait aux personnes présentes :

— Laissez donc, ce ne sera rien ; on n'en meurt pas. Toi, gamin, ajouta-t-il en prenant le livre d'Heures des mains d'Hector, donne-moi cela... tu déchirerais les images.

Les héritiers se retirèrent en faisant mille commentaires sur l'évanouissement d'Anne et l'intérêt que le notaire lui témoignait.

Un mois après, ils rencontrèrent Anne et son fils, mis tous deux d'une façon simple et riche à la fois, qui se promenaient dans une jolie calèche à deux chevaux.

Ils prirent des informations, et apprirent que madame Anne venait d'acheter un hôtel de cent quatre-vingt mille francs, et qu'elle avait donné à son fils des précepteurs pour toutes les sciences.

Ce fut pour eux un coup de tonnerre. Madame de Villebois et M. Vatry se rendirent un matin chez le notaire.

Le bon Dubois travaillait à son bureau.

— Nous vous dérangeons peut-être ! dit la dame.

— Il n'importe. J'étais en train de régulariser un achat de rentes sur l'Etat fait par madame Anne.

— Comment ! s'écria M. Vatry, après avoir équipage et maison montée, elle a des fonds à placer ?

— Sans doute.

— Et d'où viennent-ils ?

— Comment ! vous ne vous en êtes point aperçu ?

— Quand ?

— Quand elle a poussé ce cri en regardant le livre d'Heures dont elle héritait.

— Nous n'avons rien vu.

— Ah ! j'ai cru que vous le saviez, dit le notaire. Le livre d'Heures contenait soixante gravures, et chaque gravure était recouverte par six billets de mille francs.

— Grand Dieu ! dit Vatry.

— Si j'avais su ! cria madame de Villebois.

— Vous aviez le choix, ajouta le notaire, et moi-même je vous ai engagé à prendre le livre de prières, mais vous m'avez refusé.

— Aussi qui pouvait s'attendre à trouver une fortune dans un bréviaire ?

— Cela s'explique : Mademoiselle Egérie de Dampreming avait souffert la misère dans l'émigration, et, dans le cas où elle eût été obligée de fuir une seconde fois son pieux asile, elle avait caché dans son livre d'Heures, le seul bien qu'on avait respecté jadis, une fortune indépendante.

Les héritiers se retirèrent la rage dans le cœur.

Madame Anne est encore à Paris. Si vous passez dans la rue Laflite par un beau soir d'été vous verrez un tableau charmant au premier étage, éclairé par les reflets pâles des bougies.

Une femme qui fait joindre les mains à son fils, blond enfant de six ans, qui a ouvert devant lui un livre d'Heures, auquel on a fait faire un étui d'or.

— Prie pour moi, eniant, dit la mère.

— Et pour qui encore ?

— Pour ton père, ton pauvre père, mort sans pouvoir l'aimer et te connaître.

— Faut-il prier le saint mon patron ?

— Oui, petit ami ; mais n'oublie pas une sainte qui nous voit à travers le ciel, et qui sou-

rit dans les nuages à la femme coupable à qui elle a pardonné.

— Comment se nomme cette sainte-là, bonne maman ?

La mère, alors, arrosant de pleurs la blonde tête de son enfant, répond :

— Elle se nomme... sœur Egérie.

LÉO LESPÈS.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la 4e page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer d'une manière absolue l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend et qui justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est l'*Eau Tonique de Chalmis*.

Elle est employée avec un grand succès contre les démangeaisons, sensibilité de la peau, pellicules écaillées, cause provocatrice de la chute et de la décoloration du cheveu; par ses propriétés régénératrices, cette merveilleuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur souplesse et brillant, et en retarde le blanchiment.

Cette composition, toute hygiénique, combat avec succès les effets corrosifs, produits par la transpiration et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable et qui jouit d'une grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure; à faire un usage journalier de cette précieuse découverte.

(769)